



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

---

RÈGLEMENT # 606-26 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, de l'entrée en vigueur du Règlement # 606-26 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

En conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce règlement est entré en vigueur le 29 avril 2026, jour de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, du lundi au jeudi aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Simon, ce 4<sup>e</sup> jour de mai 2026.

Johanne Godin, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière

---

**Certificat de publication**

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus au bureau municipal et sur le site web de la Municipalité, [www.saint-simon.ca/avis-publics.html](http://www.saint-simon.ca/avis-publics.html) conformément au Règlement # 531-18 de la Municipalité, le 6 mai 2026.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 6<sup>e</sup> jour de mai 2026.

Johanne Godin, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière